

VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

Tél. 03.80.92.01.34 – Fax. 03.80.89.11.99

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 31/03/17, par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 6 avril 2017, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Montbard.

Présents : Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Stephen LOUREIRO, Monique HARPE, Alain THOLE, Abdaka SIRAT, Danielle MATHIOT, Maryline DECOURSIERE, Marie-Rose GALLOIS, Gérard ROBERT, Maria MARCOS, Bernard NICOLAS, Catherine PITOIS, Sylvain TROTTI, Martial VINCENT, Béatrice QUILLOUX, Jean-Pierre RIFLER, Francisca BARREIRA, Fabien DEBENATH, Emmanuel GALOSEAU, Dominique ALAINÉ, Annick DROYER, Benoît GOUOT.

Absent : David DIANO.

Excusés : Véronique VIAL, Marlène SABARLY, Michel PINEAU, Martine GAUMET, Christelle SILVESTRE.

Pouvoirs : Véronique VIAL à Aurélio RIBEIRO, Marlène SABARLY à Danielle MATHIOT, Michel PINEAU à Benoît GOUOT, Christelle SILVESTRE à Annick DROYER.

Secrétaire de séance : Danielle MATHIOT.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017

Adoption du Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2016

Le procès-verbal de la séance du 16 mars 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame le Maire propose l'inscription à l'ordre du jour :

- d'un point relatif à création de servitudes de passage pour la maison en fond de cour au 45 rue d'Abrantès appartenant à la Ville de Montbard afin de permettre la vente de celle-ci dans les meilleurs délais et permettre le démarrage des travaux envisagés par le futur propriétaire ;
- d'un vœu à l'attention du Gouvernement concernant l'exclusion de Montbard et sa Communauté de communes du classement en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

L'inscription de ces deux points est validée à l'unanimité des membres présents et représentés.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Economie / Aménagement du territoire

Madame le Maire alerte l'assemblée sur l'exclusion de Montbard et la Communauté de communes du montbardois (CCM) du classement en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR), la liste des communes classées en ZRR au 1er juillet 2017 étant parue au Journal Officiel dans un arrêté daté du 16/03/2017.

En effet, elle s'insurge contre cette décision qu'elle qualifie de « ruralicide » puisque ce classement permettait de faire bénéficier d'exonérations fiscales aux entreprises souhaitant s'installer sur le territoire. De plus, cette nouvelle paraît incompréhensible dans la mesure où le territoire a été identifié pour ses fragilités économiques et sociales et a donc été retenu parmi 54 lauréats pour faire partie du programme expérimental pour la revitalisation des centres-bourgs.

La réforme des ZRR a modifié les critères de classement des territoires pris en compte ; critères qui sont désormais examinés à l'échelon intercommunal.

Pour être classé en ZRR au 1er juillet 2017, l'EPCI doit avoir à la fois :

- une densité de population inférieure ou égale à la médiane des densités par EPCI ;
- un revenu fiscal par unité de consommation médian inférieur ou égal à la médiane des revenus fiscaux médians (19 111€). La CCM dépasse ce seuil de 30€ seulement et la commune de Montbard est elle-même en dessous de celui-ci. Un vœu en ce sens sera étudié en fin de séance.

Logement

Madame le Maire fait un point sur la réhabilitation des logements de l'ancienne Gendarmerie, cédés à Orvitis sous la forme d'un bail emphytéotique. Le Directeur de la structure a annoncé que l'appel d'offres concernant cet aménagement a été concluant et que les travaux pourront démarrer prochainement (avant l'été).

Madame le Maire rappelle qu'il s'agit d'une opération d'éco-réhabilitation de 16 logements accessibles ainsi qu'une extension dotée d'un ascenseur pour la création de 12 logements supplémentaires.

2017.31 – Communication des décisions du Maire prises dans le cadre des compétences déléguées

Rapporteur : Madame le Maire

| | | |
|---------|------------|---|
| 2017.26 | 24/02/2017 | Tarif des entrées au spectacle [eska'akoR] par la Musique des Corps Creux et la Compagnie 100 Racines le 8 et 9 avril 2017 à l'Espace Paul Eluard : 8 € l'entrée individuelle plein tarif |
| 2017.27 | 28/02/2017 | Tarifs des visites guidées du Parc Buffon le lundi (7€ plein tarif / 6€ tarif réduit) |

| | | |
|---------|------------|--|
| 2017.28 | 02/03/2017 | Fixation de 6 nouveaux tarifs à la boutique du Musée |
| 2017.29 | 03/03/2017 | Location Studette 2ème étage, 10 Av. Mal De Lattre de Tassigny à compter du 06/03/17 ; loyer de 211.54€/mois |
| 2017.30 | 03/03/2017 | Location Chambre meublée Maison des Bardes dès le 06/03/17 (pour 4 mois) ; 160€/mois |
| 2017.31 | 14/03/2017 | Régie de recette du musée: Arrêt de l'encaissement des droits d'entrée pour la chasse aux œufs |
| 2017.32 | 14/03/2017 | Régie de recette spectacle : Encaissement à partir du 15 mars 2017 des droits d'entrée pour la chasse aux œufs |
| 2017.33 | 15/03/2017 | Location Lgt N°8, 10 av. Mal de Lattre de Tassigny à partir du 1 er avril 2017 ; 500€/mois |
| 2017.34 | 16/03/2017 | Avenant N°1 bail de location du logement n°3 du 29 bis rue Marceau - arrêt de l'augmentation du loyer de 5% sur cinq ans ; révision annuelle selon l'IRL à partir 01/04/17 |
| 2017.35 | 16/03/2017 | Avenant N°1 bail de location du logement n°1 du 10 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny - baisse du loyer à 500 € à partir du 1er avril 2017 |
| 2017.36 | 16/03/2017 | Avenant N°1 bail de location du logement n°6 du 10 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny - baisse du loyer à 500 € à partir du 1er avril 2017 |
| 2017.37 | 17/03/2017 | Convention précaire et révocable pour la location de la maison 15 rue DAUBENTON aux futurs propriétaires pour effectuer des travaux - du 23/03/17 à la signature de l'acte notarié |
| 2017.38 | 17/03/2017 | Baisse de loyer (-50%) pour les mois de février à mai 2017 inclus suite aux infiltrations constatées dans le garage n°10 sous bibliothèque |
| 2017.39 | 17/03/2017 | Avenant n°2 bail de location du logement sis 23 rue du Beugnon - baisse du loyer à 520 € à partir du 1er avril 2017 |
| 2017.40 | 17/03/2017 | Avenant n°2 bail de location du logement sis 19 rue du Beugnon - baisse du loyer à 520 € à partir du 1er avril 2017 |
| 2017.41 | 23/03/2017 | Contrat de location jardins familiaux - Chemin des Douies parcelle AD 91 - à compter du 1er avril 2017 - loyer annuel de 10€ |

Le Conseil Municipal donne acte de la communication des décisions du Maire prises dans le cadre des compétences déléguées.

2017.32 – Budget Principal et Budgets Annexes : Vote des comptes de gestion 2016

Rapporteur : Stephen LOUREIRO

Vu les comptes de gestion du Trésorier Percepteur pour le Budget Principal de la Commune et pour les Budgets Annexes, pour l'année 2016 ;

Considérant que les écritures des comptes de gestion concordent avec celles des comptes administratifs ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **vote** les comptes de gestion du Trésorier Percepteur pour le Budget Principal de la Commune et pour les Budgets Annexes, pour l'année 2016.

2017.33 - Budget Principal : Vote du compte administratif 2016

Rapporteur : Stephen LOUREIRO

Le Maire ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote,

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Aurélio RIBEIRO, 1^{er} Adjoint,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **vote** le compte administratif 2016 du Budget Principal de la Commune, qui retrace toutes les écritures budgétaires réalisées au titre de l'exercice budgétaire 2016, conformément aux états annexés à la présente délibération.

Le tableau ci-dessous, présente le résultat global d'exécution du Budget Principal de la Commune pour l'année 2016 :

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|-------------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | DÉPENSES/ DEFICIT | RECETTES/ EXCEDENT | DÉPENSES/ DEFICIT | RECETTES/ EXCEDENT | DÉPENSES/ DEFICIT | RECETTES/ EXCEDENT |
| Résultat de clôture 2015 | | 6 539 937,72 | 2 135 382,92 | - | | 4 404 554,80 |
| Résultats reportés | | 4 224 073,98 | 2 135 382,92 | - | | 2 088 691,06 |
| Opérations de l'exercice 2016 | 10 117 358,19 | 12 735 045,55 | 3 320 226,66 | 4 784 874,92 | | 4 082 335,62 |
| Résultat de l'exercice 2016 | | 2 617 687,36 | | 1 464 648,26 | | 4 082 335,62 |
| Totaux | - | 6 841 761,34 | 2 135 382,92 | 1 464 648,26 | | 6 171 026,68 |
| Résultats de clôture 2016 | | 6 841 761,34 | 670 734,66 | | | 6 171 026,68 |

2017.34 – Budget annexe Eau et assainissement : Vote du compte administratif 2016

Rapporteur : Stephen LOUREIRO

Le Maire ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote,

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Aurélio RIBEIRO, 1^{er} Adjoint,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **vote** le compte administratif 2016 du budget annexe Eau et Assainissement, qui retrace toutes les écritures budgétaires réalisées au titre de l'exercice budgétaire 2016, conformément aux états annexés à la présente délibération.

Le tableau ci-dessous, présente le résultat global d'exécution du budget annexe Eau et Assainissement pour l'année 2016 :

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|-------------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | DEPENSES/ DEFICIT | RECETTES/ EXCEDENT | DEPENSES/ DEFICIT | RECETTES/ EXCEDENT | DEPENSES/ DEFICIT | RECETTES/ EXCEDENT |
| Résultat de clôture 2015 | | 292 460,29 | | 144 583,54 | | 437 043,83 |
| Résultats reportés | | 188 884,24 | | 144 583,54 | | 333 467,78 |
| Opérations de l'exercice 2016 | 1 091 465,99 | 1 143 746,76 | 522 746,37 | 583 286,42 | | 112 820,82 |
| Résultat de l'exercice 2016 | | 52 280,77 | | 60 540,05 | | 112 820,82 |
| Totaux | | 241 165,01 | | 205 123,59 | | 446 288,60 |
| Résultats de clôture 2016 | | 241 165,01 | | 205 123,59 | | 446 288,60 |

2017.35 – Budget annexe Maison de la Petite Enfance : Vote du compte administratif 2016

Rapporteur : Stephen LOUREIRO

Le Maire ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote,

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Aurélio RIBEIRO, 1^{er} Adjoint,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **vote** le compte administratif 2016 du budget annexe Maison de la Petite Enfance, qui retrace toutes les écritures budgétaires réalisées au titre de l'exercice budgétaire 2016, conformément aux états annexés à la présente délibération.

Le tableau ci-dessous, présente le résultat global d'exécution du budget annexe Maison de la Petite Enfance pour l'année 2016 :

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|-------------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | DEPENSES/ DEFICIT | RECETTES/ EXCEDENT | DEPENSES/ DEFICIT | RECETTES/ EXCEDENT | DEPENSES/ DEFICIT | RECETTES/ EXCEDENT |
| Résultat de clôture 2015 | | - | | | | |
| Résultats reportés | | - | | | | |
| Opérations de l'exercice 2016 | 445 080,40 | 445 080,40 | | | | |
| Résultat de l'exercice 2016 | | - | | | | |
| Totaux | | - | | | | |
| Résultats de clôture 2016 | | - | | | | |

2017.36 – Budget annexe Colisée : Vote du compte administratif 2016

Rapporteur : Stephen LOUREIRO

Le Maire ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote,

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Aurélio RIBEIRO, 1^{er} Adjoint,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **vote** le compte administratif 2016 du budget annexe Colisée, qui retrace toutes les écritures budgétaires réalisées au titre de l'exercice budgétaire 2016, conformément aux états annexés à la présente délibération.

Le tableau ci-dessous, présente le résultat global d'exécution du budget annexe Colisée pour l'année 2016 :

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|-------------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | DEPENSES/ DEFICIT | RECETTES/ EXCEDENT | DEPENSES/ DEFICIT | RECETTES/ EXCEDENT | DEPENSES/ DEFICIT | RECETTES/ EXCEDENT |
| Résultat de clôture 2015 | | 13 372,19 | | 56 110,65 | | 69 482,84 |
| Résultats reportés | | 13 372,19 | | 56 110,65 | | 69 482,84 |
| Opérations de l'exercice 2016 | 12 927,76 | 17 489,94 | 50 098,53 | - | 45 536,35 | |
| Résultat de l'exercice 2016 | | 4 562,18 | 50 098,53 | | 45 536,35 | |
| Totaux | | 17 934,37 | 50 098,53 | 56 110,65 | | 23 946,49 |
| Résultats de clôture 2016 | | 17 934,37 | | 6 012,12 | | 23 946,49 |

2017.37 – Budget annexe Patrimoine locatif : Vote du compte administratif 2016

Rapporteur : Stephen LOUREIRO

Le Maire ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote,

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Aurélio RIBEIRO, 1^{er} Adjoint,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **vote** le compte administratif 2016 du budget annexe Patrimoine Locatif, qui retrace toutes les écritures budgétaires réalisées au titre de l'exercice budgétaire 2016, conformément aux états annexés à la présente délibération.

Le tableau ci-dessous, présente le résultat global d'exécution du budget annexe Patrimoine Locatif pour l'année 2016 :

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|-------------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | DEPENSES/ DEFICIT | RECETTES/ EXCEDENT | DEPENSES/ DEFICIT | RECETTES/ EXCEDENT | DEPENSES/ DEFICIT | RECETTES/ EXCEDENT |
| Résultat de clôture 2015 | | 24 358,58 | 24 358,58 | | - | |
| Résultats reportés | - | - | 24 358,58 | | 24 358,58 | |
| Opérations de l'exercice 2016 | 131 467,61 | 144 898,75 | 491 656,73 | 502 584,17 | | 24 358,58 |
| Résultat de l'exercice 2016 | | 13 431,14 | | 10 927,44 | | 24 358,58 |
| Totaux | | 13 431,14 | 24 358,58 | 10 927,44 | - 0,00 | |
| Résultats de clôture 2016 | | 13 431,14 | 13 431,14 | | | 0,00 |

2017.38 – Budget annexe Bulletin Municipal : Vote du compte administratif 2016

Rapporteur : Stephen LOUREIRO

Le Maire ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote,

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Aurélio RIBEIRO, 1^{er} Adjoint,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **vote** le compte administratif 2016 du budget annexe Bulletin Municipal, qui retrace toutes les écritures budgétaires réalisées au titre de l'exercice budgétaire 2016, conformément aux états annexés à la présente délibération.

Le tableau ci-dessous, présente le résultat global d'exécution du budget annexe Bulletin Municipal pour l'année 2016 :

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|-------------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | DEPENSES/ DEFICIT | RECETTES/ EXCEDENT | DEPENSES/ DEFICIT | RECETTES/ EXCEDENT | DEPENSES/ DEFICIT | RECETTES/ EXCEDENT |
| Résultat de clôture 2015 | 1 022,19 | - | | | | |
| Résultats reportés | 1 022,19 | - | | | | |
| Opérations de l'exercice 2016 | 12 424,00 | 13 446,19 | | | | |
| Résultat de l'exercice 2016 | | 1 022,19 | | | | |
| Totaux | 1 022,19 | 1 022,19 | | | | |
| Résultats de clôture 2016 | - | - | | | | |

2017.39 – Budget annexe Camping Municipal : Vote du compte administratif 2016

Rapporteur : Stephen LOUREIRO

Le Maire ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote,

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Aurélio RIBEIRO, 1^{er} Adjoint,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **vote** le compte administratif 2016 du budget annexe Camping Municipal, qui retrace toutes les écritures budgétaires réalisées au titre de l'exercice budgétaire 2016, conformément aux états annexés à la présente délibération.

Le tableau ci-dessous présente le résultat global d'exécution du budget annexe Camping Municipal pour l'année 2016 :

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|-------------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | DEPENSES/ DEFICIT | RECETTES/ EXCEDENT | DEPENSES/ DEFICIT | RECETTES/ EXCEDENT | DEPENSES/ DEFICIT | RECETTES/ EXCEDENT |
| Résultat de clôture 2015 | 1 246,04 | | | | | |
| Résultats reportés | 1 246,04 | | | | | |
| Opérations de l'exercice 2016 | 158 185,09 | 169 813,24 | | | | |
| Résultat de l'exercice 2016 | | 11 628,15 | | | | |
| Totaux | 1 246,04 | 11 628,15 | | | | |
| Résultats de clôture 2016 | | 10 382,11 | | | | |

2017.40 – Budget Principal : affectation des résultats / Compte administratif 2016

Rapporteur : Stephen LOUREIRO

Vu le Compte Administratif 2016 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **affecte** les résultats de clôture du Budget Principal pour l'exercice budgétaire 2016, comme suit :

| BUDGET | RESULTAT CONSTATE | AFFECTATION OU REPORT | |
|-----------|----------------------------|-----------------------|--|
| PRINCIPAL | Excédent de fonctionnement | 1 256 968,66 € | Compte 1068 : Excédent de fonctionnement affecté pour le financement du déficit d'investissement (392 676,31€ pour le déficit et 864 292,35€ pour les travaux) |
| | 6 841 761,34 € | 5 584 792,68 € | Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté (recette de fonctionnement) |
| | Déficit d'investissement | 670 734,66 € | Compte 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (dépense d'investissement) |
| | 670 734,66 € | | |

2017.41 – Budget annexe Patrimoine Locatif : affectation des résultats / Compte administratif 2016

Rapporteur : Stephen LOUREIRO

Vu le Compte Administratif 2016 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **affecte** les résultats de clôture du budget annexe Patrimoine Locatif pour l'exercice budgétaire 2016, comme suit :

| BUDGET | RESULTAT CONSTATE | AFFECTATION OU REPORT | |
|--------------------|----------------------------|-----------------------|--|
| PATRIMOINE LOCATIF | Excédent de fonctionnement | 13 431,14 € | Compte 1068 : Excédent de fonctionnement affecté pour le financement du déficit d'investissement |
| | 13 431,14 € | 0,00 € | Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté (recette de fonctionnement) |
| | Déficit d'investissement | 13 431,14 € | Compte 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (dépense d'investissement) |
| | 13 431,14 € | | |

Stephen LOUREIRO, Adjoint en charge des finances fait un rapide bilan sur la situation financière de la collectivité à la clôture des budgets 2016 et précise que le niveau d'investissement exceptionnel en 2017 proposé lors du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) en mars dernier résulte des efforts en matière de maîtrise des charges de fonctionnement.

Il met en avant deux indicateurs de la santé financière de la collectivité :

- le niveau d'autofinancement, avec un taux d'épargne de plus de 22% fin 2016,
- la capacité de désendettement, avec d'une part la diminution de la dette (inférieure à 6 ans) et d'autre part une amélioration de la capacité à la rembourser.

Il précise que la gestion responsable et stratégique des données financières est un atout majeur dans ce contexte financier incertain (diminution des dotations de l'Etat, augmentation des charges qui s'imposent à la collectivité comme le FPIC...).

2017.42 – Budget Principal 2017 : Vote des autorisations de programme et crédits de paiement / projets sécurisation parc Buffon, escalier ancienne poterne, cabinet de Buffon

Rapporteur : Stephen LOUREIRO

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'instruction codificatrice M14 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ouvre** les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous,

- **autorise** le Maire à mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau ci-dessous :

- **AP17RCB7 : Sécurisation parc Buffon, escalier ancienne poterne, cabinet de Buffon**

| Montant prévisionnel de l'autorisation de programme | Crédits de paiement | |
|---|---------------------|------------|
| | année 2017 | année 2018 |
| | 380 000€ | 40 000€ |

2017.43 – Budget Principal 2017 : Vote des autorisations de programme et crédits de paiement / aménagement pôle pédagogique et récréatif de l'Orangerie

Rapporteur : Stephen LOUREIRO

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'instruction codificatrice M14 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés,

Avec 4 voix Contre (Michel PINEAU, Benoît GOUOT, Christelle SILVESTRE et Annick DROYER) et 23 voix Pour,

- **ouvre** les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous,

- **autorise** le Maire à mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau ci-dessous :

➤ **AP17RCB8 : Aménagement pôle pédagogique et récréatif de l'Orangerie**

| Montant prévisionnel de l'autorisation de programme | Crédits de paiement | |
|---|---------------------|------------|
| | année 2017 | année 2018 |
| 1 370 000€ | 210 000€ | 1 160 000€ |

2017.44 – Budget Principal 2017 : Vote des autorisations de programme et crédits de paiement / réaménagement rue Carnot et place de la Pépinière royale

Rapporteur : Stephen LOUREIRO

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'instruction codificatrice M14 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés,

Avec 4 voix Contre (Michel PINEAU, Benoît GOUOT, Christelle SILVESTRE et Annick DROYER) et 23 voix Pour,

- **ouvre** les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous,

- **autorise** le Maire à mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau ci-dessous :

➤ **AP17RCB9 : Réaménagement rue Carnot et place de la Pépinière royale**

| Montant prévisionnel de l'autorisation de programme | Crédits de paiement | | |
|---|---------------------|------------|------------|
| | année 2017 | année 2018 | année 2019 |
| 1 000 000€ | 20 000€ | 200 000€ | 780 000€ |

2017.45 - Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017

Rapporteur : Madame le Maire

Michel PINEAU et Benoît GOUOT s'étant abstenus,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des autres membres présents et représentés,

- **décide** de maintenir les taux de TH, TFB, TFNB tels que ci-dessous :

| Libellé | Taux pour l'année 2017 |
|-------------------------------|------------------------|
| Taxe d'habitation (TH) | 24.22 |
| Taxe foncière bâti (TFB) | 24.26 |
| Taxe foncière non bâti (TFNB) | 82.68 |

Madame le Maire tient à préciser que les budgets présentés ci-après sont en totale adéquation avec les orientations annoncées lors du DOB au mois de mars. Il s'agit d'un **budget « de relance »** qui aura un effet levier sur l'économie locale avec un investissement exceptionnel de 6,4 millions d'euros, mais également un **budget « sincère »**, dans la mesure où ces 6,4 millions d'euros seront véritablement investis. Madame le Maire insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un effet d'annonce mais d'un engagement.

2017.46 - Budget Principal : Vote du Budget primitif 2017

Rapporteur : Stephen LOUREIRO

Christelle SILVESTRE et Annick DROYER s'étant abstenus,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à la majorité des autres membres présents et représentés,

Avec 2 voix Contre (Benoit GOUOT et Michel PINEAU) et 23 voix Pour,

- **vote** le budget de fonctionnement par chapitre, conformément aux écritures ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

| Chapitre budgétaire | Montant |
|---|------------------------|
| Ch.011 - Charges à caractère général | 2 580 680.18 € |
| Ch.012 - Charges de personnel | 5 330 000.00 € |
| Ch.014 - Atténuation de produits | 560 000.00 € |
| Ch.023 - Virement à la section d'investissement | 1 193 422.91 € |
| Ch.042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 338 000.00 € |
| Ch.65 - Autres charges de gestion courante | 1 254 772.28 € |
| Ch.66 - Charges financières | 540 871.04 € |
| Ch.67 - Charges exceptionnelles | 247 071.74 € |
| Ch.68 - Dotations aux amortissements et aux provisions | 1 000.00 € |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 12 045 818.15 € |

RECETTES

| Chapitre budgétaire | Montant |
|--|------------------------|
| Ch.002 – Excédent antérieur reporté | 5 584 792.68 € |
| Ch.013 – Atténuations de charges | 14 000.00 € |
| Ch.042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections | 118 959.00 € |
| Ch.70 – Produits des services, du domaine, ventes diverses | 1 130 334.00 € |
| Ch.73 – Impôts et taxes | 8 427 729.00 € |
| Ch.74 – Dotations, subventions et participations | 2 014 793.15 € |
| Ch.75 – Autres produits de gestion courante | 335 000.00 € |
| Ch.76 – Produits financiers | 3.00 € |
| Ch.77 – Produits exceptionnels | 5 000.00 € |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 17 630 610.83 € |

- **vote** le budget d'investissement par chapitre et par opération, conformément aux écritures ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

| Chapitre budgétaire | Montant |
|---|-----------------------|
| Ch.001 – Solde d'exécution investissement reporté | 670 734.66 € |
| Ch.040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections | 118 959.00 € |
| Ch.16 – Emprunts et dettes assimilées | 1 635 000.00 € |
| Ch.041 - Opérations patrimoniales | 152 245.06 € |
| Ch.20 - Immobilisations incorporelles | 76 700.00 € |
| Ch.204 - Subventions d'équipement versées | 253 752.27 € |
| Ch.21 – Immobilisations corporelles | 3 494 981.99 € |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 6 402 372.98 € |

RECETTES

| Chapitre budgétaire | Montant |
|---|-----------------------|
| Ch.021 – Virement de la section de fonctionnement | 1 193 422.91 € |
| Ch.040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections | 338 000.00 € |
| Ch.041 - Opérations patrimoniales | 152 245.06 € |
| Ch.10 – Dotations, fonds divers et réserves | 1 621 573.66 € |
| Ch.13 – Subventions d'investissement | 1 592 131.35 € |
| Ch.16 – Emprunts et dettes assimilées | 1 505 000.00 € |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | 6 402 372.98 € |

2017.47 - Budget annexe BULLETIN MUNICIPAL : Vote du Budget primitif 2017

Rapporteur : Stephen LOUREIRO

Christelle SILVESTRE et Annick DROYER s'étant abstenus,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à la majorité des autres membres présents et représentés,

Avec 2 voix Contre (Benoit GOUOT et Michel PINEAU) et 23 voix Pour,

- **vote** le budget primitif 2017 du budget annexe Bulletin Municipal, par chapitre, conformément aux écritures ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

| Chapitre budgétaire | Montant |
|--|--------------------|
| Ch.011 - Charges à caractère général | 10 510.00 € |
| Ch.65 – Autres charges de gestion courante | 5.00 € |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 10 515.00 € |

RECETTES

| Chapitre budgétaire | Montant |
|---|--------------------|
| Ch.70 – Produit des services, du domaine et ventes diverses | 5 000.00 € |
| Ch.74 – Dotations, subventions et participations | 5 510.00 € |
| Ch.75 – Autres produits de gestion courante | 5.00 € |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 10 515.00 € |

2017.48 - Budget annexe CAMPING MUNICIPAL : Vote du Budget primitif 2017

Rapporteur : Stephen LOUREIRO

Christelle SILVESTRE et Annick DROYER s'étant abstenus,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à la majorité des autres membres présents et représentés,

Avec 2 voix Contre (Benoit GOUOT et Michel PINEAU) et 23 voix Pour,

- **vote** le budget primitif 2017 du budget annexe Camping Municipal, par chapitre, conformément aux écritures ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

| Chapitre budgétaire | Montant |
|--|---------------------|
| Ch.011 - Charges à caractère général | 79 220.00 € |
| Ch.012 – Charges de personnel et frais assimilés | 115 000.00 € |
| Ch.65 – Autres charges de gestion courante | 5.00 € |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 194 225.00 € |

RECETTES

| Chapitre budgétaire | Montant |
|---|---------------------|
| Ch.002 - Excédent antérieur reporté | 10 382.11 € |
| Ch.70 – Produit des services, du domaine et ventes diverses | 139 000.00 € |
| Ch.73 – Impôts et taxes | 5 600.00 € |
| Ch. 74 – Dotations, subventions et participations | 29 237.89 € |
| Ch.75 – Autres produits de gestion courante | 10 005.00 € |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 194 225.00 € |

2017.49 - Budget annexe MAISON DE LA PETITE ENFANCE : Vote du Budget primitif 2017

Rapporteur : Stephen LOUREIRO

Christelle SILVESTRE et Annick DROYER s'étant abstenus,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à la majorité des autres membres présents et représentés,

Avec 2 voix Contre (Benoit GOUOT et Michel PINEAU) et 23 voix Pour,

- **vote** le budget primitif 2017 du budget annexe Maison de la Petite Enfance, par chapitre, conformément aux écritures ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

| Chapitre budgétaire | Montant |
|---|---------------------|
| Ch.011 - Charges à caractère général | 50 582.00 € |
| Ch.012 – Charges de personnel et frais assimilés | 429 023.00 € |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 479 605.00 € |
| RECETTES | |
| Chapitre budgétaire | Montant |
| Ch.013 - Atténuations de charges | 4 000.00 € |
| Ch.70 – Produit des services, du domaine et ventes diverses | 63 000.00 € |
| Ch.74 – Dotations, subventions et participations | 412 605.00 € |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 479 605.00 € |

2017.50 - Budget annexe EAU ET ASSAINISSEMENT : Vote du Budget primitif 2017

Rapporteur : Stephen LOUREIRO

Christelle SILVESTRE et Annick DROYER s'étant abstenus,
Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à la majorité des autres membres présents et représentés,
Avec 2 voix Contre (Benoit GOUOT et Michel PINEAU) et 23 voix Pour,

- **vote** le budget de fonctionnement par chapitre, conformément aux écritures ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

| Chapitre budgétaire | Montant |
|---|-----------------------|
| Ch.011 - Charges à caractère général | 834 610.00 € |
| Ch.012 - Charges de personnel et frais assimilés | 184 030.00 € |
| Ch.023 – Virement à la section d'investissement | 5 118.53 € |
| Ch.042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections | 345 000.00 € |
| Ch.65 – Autres charges de gestion courante | 12 505.00 € |
| Ch.66 – Charges financières | 60 270.00 € |
| Ch.67 – Charges exceptionnelles | 20 000.00 € |
| Ch.68 – Dotations aux amortissements et aux provisions | 12 000.00 € |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 1 473 533.53 € |

RECETTES

| Chapitre budgétaire | Montant |
|---|-----------------------|
| Ch.002 – Excédent antérieur reporté | 241 165.01 € |
| Ch.042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections | 42 000.00 € |
| Ch.70 – Vente de produits, prestations de services | 1 009 848.52 € |
| Ch.74 – Subventions d'exploitation | 180 520.00 € |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 1 473 533.53 € |

- **de voter** le budget d'investissement par chapitre et par opération, conformément aux écritures ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

| Chapitre budgétaire | Montant |
|---|---------------------|
| Ch.040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections | 42 000.00 € |
| Ch.16 – Emprunts et dettes assimilées | 153 000.00 € |
| Ch.21 – Immobilisations corporelles | 454 242.12 € |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 649 242.12 € |

RECETTES

| Chapitre budgétaire | Montant |
|---|---------------------|
| Ch.001 – Solde d'exécution d'investissement reporté | 205 123.59 € |
| Ch.021 – Virement de la section de fonctionnement | 5 118.53 € |
| Ch.040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections | 345 000.00 € |
| Ch.16 – Emprunts et dettes assimilées | 94 000.00 € |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | 649 242.12 € |

2017.51 - Budget annexe COLISEE : Vote du Budget primitif 2017

Rapporteur : Stephen LOUREIRO

Christelle SILVESTRE et Annick DROYER s'étant abstenus,
Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à la majorité des autres membres présents et représentés,
Avec 2 voix Contre (Benoit GOUOT et Michel PINEAU) et 23 voix Pour,

- **vote** le budget primitif 2017 du budget annexe Colisée, par chapitre, conformément aux écritures ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

| Chapitre budgétaire | Montant |
|---|--------------------|
| Ch.011 - Charges à caractère général | 3 000.00 € |
| Ch.023 - Virement à la section d'investissement | 46 987.88 € |
| Ch.65 – Autres charges de gestion courante | 5.00 € |
| Ch.66 – Charges financières | 11 935.52 € |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 61 928.40 € |

RECETTES

| Chapitre budgétaire | Montant |
|---|--------------------|
| Ch.002 – Excédent de fonctionnement reporté | 17 934.37 € |
| Ch.74 - Participation autres communes | 26 589.03 € |
| Ch.75 – Autres produits de gestion courante | 17 405.00 € |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 61 928.40 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

| Chapitre budgétaire | Montant |
|--|--------------------|
| Ch.16 – Emprunts et dettes assimilées | 52 000.00 € |
| Ch.21 – Immobilisations corporelles | 1 000.00 € |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 53 000.00 € |

RECETTES

| Chapitre budgétaire | Montant |
|---|--------------------|
| Ch.001 – Solde d'exécution d'investissement reporté | 6 012.12 € |
| Ch.21 – Virement de la section de fonctionnement | 46 987.88 € |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | 53 000.00 € |

2017.52 - Budget annexe PATRIMOINE LOCATIF : Vote du Budget primitif 2017

Rapporteur : Stephen LOUREIRO

Christelle SILVESTRE et Annick DROYER s'étant abstenus,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à la majorité des autres membres présents et représentés,

Avec 2 voix Contre (Benoit GOUOT et Michel PINEAU) et 23 voix Pour,

- **vote** le budget primitif 2017 du budget annexe Patrimoine Locatif, par chapitre, conformément aux écritures ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

| Chapitre budgétaire | Montant |
|---|---------------------|
| Ch.011 - Charges à caractère général | 23 800.00 € |
| Ch.66 – Charges financières | 22 333.36 € |
| Ch.67 – Charges exceptionnelles | 2 500.00 € |
| Ch.042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections | 94 000.00 € |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 142 633.36 € |

RECETTES

| Chapitre budgétaire | Montant |
|---|---------------------|
| Ch.74 – Dotations, subventions, participations | 79 710.36 € |
| Ch.75 – Autres produits de gestion courante | 37 300.00 € |
| Ch.042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections | 25 623.00 € |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 142 633.36 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

| Chapitre budgétaire | Montant |
|--|---------------------|
| Ch.001- Solde d'exécution d'investissement reporté | 13 431.14 € |
| Ch.16 – Emprunts et dettes assimilées | 66 500.00 € |
| Ch.21 – Immobilisations corporelles | 2 577.00 € |
| Ch.040 – Opérations d'ordre entre sections | 25 623.00 € |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 108 131.14 € |

RECETTES

| Chapitre budgétaire | Montant |
|---|-------------|
| Ch.10 – Dotations, fonds divers et réserves | 13 431.14 € |

| | |
|--|---------------------|
| Ch.16 – Dépôts et cautionnements reçus | 700.00 € |
| Ch.040 – Opérations d'ordre entre sections | 94 000.00 € |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | 108 131.14 € |

2017.53 - Budget annexe LOTISSEMENTS : Vote du Budget primitif 2017

Rapporteur : Stephen LOUREIRO

Christelle SILVESTRE et Annick DROYER s'étant abstenus,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à la majorité des autres membres présents et représentés,

Avec 2 voix Contre (Benoit GOUOT et Michel PINEAU) et 23 voix Pour,

- **vote** le budget primitif 2017 du budget annexe Lotissements, conformément aux écritures ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

| Chapitre budgétaire | Montant |
|---|---------------------|
| Ch.011 - Charges à caractère général | 234 363.00 € |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 234 363.00 € |

RECETTES

| Chapitre budgétaire | Montant |
|---|---------------------|
| Ch.70 – Produit des services, du domaine et ventes diverses | 234 363.00 € |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 234 363.00 € |

2017.54 - Budget Principal 2017 : admissions en non-valeur

Rapporteur : Stephen LOUREIRO

Madame la Trésorière Principale de Montbard informe la commune que des créances sont irrécouvrables du fait que les redevables sont insolvables et introuvables malgré les recherches.

Considérant que la liste ci-dessous concerne l'admission en non-valeur de titres de recettes et que celle-ci n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **statue** sur l'admission de la liste de créances ci-après :

Admissions en non-valeur :

| Année | Montant |
|--------------|-------------------|
| 2012 | 89.71 |
| 2013 | 466.00 |
| 2014 | 326.00 |
| 2015 | 257.01 |
| 2016 | 0.01 |
| Total | 1 138.73 € |

2017.55 - Budget annexe Eau-Assainissement 2017 : admissions en non-valeur

Rapporteur : Stephen LOUREIRO

Madame la Trésorière Principale de Montbard informe la commune que des créances sont irrécouvrables du fait que les redevables sont insolvables et introuvables malgré les recherches.

Considérant qu'une première liste concerne l'admission en non-valeur de titres de recettes et que l'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant ;

Considérant qu'une deuxième liste concerne les créances éteintes suite à une procédure de surendettement (l'effacement de créances dans le cadre de procédures de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire) ;

Considérant que la créance éteinte s'impose à la Ville et au trésorier et plus aucune action de recouvrement n'est possible ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **statue** sur l'admission des deux listes de créances ci-après :

Admissions en non-valeur :

| Année | Montant |
|--------------|-------------------|
| 2012 | 1229.16 |
| 2013 | 1551.30 |
| 2014 | 1597.29 |
| 2015 | 1551.30 |
| 2016 | 1229.16 |
| Total | 8 484.33 € |

Créances éteintes :

| Année | Montant |
|--------------|-----------------|
| 2012 | 165.92 |
| 2016 | 544.04 |
| Total | 709.96 € |

2017.56 - Attribution de subventions aux associations pour 2017

Rapporteur : Stephen LOUREIRO

Stephen LOUREIRO (pour l'association Z'THEO), Marie-Rose GALLOIS (pour l'association ACJM) et Annick DROYER (pour l'association OMS) s'étant abstenus,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des autres membres présents et représentés,

- **attribue** aux associations à caractère socio-économique, sportif, culturel et social, les subventions pour l'année 2017, conformément aux propositions ci-dessous :

| Association | Proposition au CM | Aide Exceptionnelle (AE) | Commentaires |
|---|-------------------|--------------------------|-------------------------------|
| Académie Escrime Auxois | 450 | | |
| AEPM (Amicale Ecoles Publiques Montbard) | 150 | | |
| Alcool Assitance la Croix d'or | 150 | | |
| Amicale d'Action Sociale des Agents Communaux | 1 500 | | |
| Amis du Val de Brenne | 900 | | |
| Anciens Cités Fays et Annexe (Comité) | 100 | | |
| Aqua Tek Montbard Plongée (ATMP) | 250 | | |
| ASA Montbard Venarey | 9 200 | | |
| ASCB (Ass.Sportive et culturelle des Bordes) | 150 | | |
| Avant Garde de Montbard Tennis | 1 100 | | |
| Azerotte (L') | 600 | | |
| Bibliothèque Malades de l'Hôpital | 300 | | |
| Boule Montbaroise (La) | 400 | 300 | AE Concours du 14 juillet |
| Bowling Club de l'Auxois | 200 | | |
| Cardiologie de Bourgogne Ass(ACBCCS Montbard) | 300 | | |
| Cavaliers Montbardois (les) | 500 | | |
| Chats de la Rue (les) | 700 | | |
| Ciné Cité | 14 200 | 300 | AE opération Cinéma solidaire |
| Club Auxois Natation | 850 | | |
| Club Avicole Montbardois | 200 | | |
| Club du Chien Sportif de Montbard et environs | 100 | | |
| Club Mouche de Montbard | 150 | | |
| Comité de Jumelage (ACJM) | 5 860 | | |
| Comité Entente Anciens Combattants Montbard | 100 | | |
| Country Lovers 21 | 150 | | |
| Croix Rouge Française Délégation de Montbard | 1 500 | | |
| Cyclos Randonneurs Montbardois | 450 | | |
| Donneurs de Sang (Asso des) | 450 | | |
| Donneurs de Voix | 400 | | |
| Entente Montbard Chatillon Rugby (EMC) | 5 500 | | |
| FNACA | 200 | | |
| FNATH (Féd. des Accidentés du Travail) | 200 | | |
| Foire de Montbard | 15 000 | | |
| Gîtes Sociaux des Marches de Bourgogne | 2 500 | | |
| Ju Jutsu traditionnel montbardois | 650 | | |
| MJC André Malraux | 14 000 | 27 000 | AE poste de Directeur |
| Montbard Auxois Club Triathlon (MACTRI21) | 170 | | |
| Montbard Basket Club | 750 | | |
| Montbard Venarey Football (MVF) | 14 800 | | |
| Musique des Corps Creux | 1 800 | | |
| Office Municipal des Sports de Montbard (OMS) | 1 700 | 2100 | AE Fête du Sport |
| Patrimoine en Musique | 1 300 | | |
| Restaurants et Relais du Cœur Côte d'Or (les) | 1 500 | | Bons d'achats |
| Sapeurs Pompiers Section Jeunes Sap Pompiers | 600 | | |
| Secours Catholique Comité secteur Montbard | 1 400 | | |
| Semur Montbard Tennis de Table | 600 | | |
| Sho Bu Kai Régional Judo | 1 300 | | |
| Société Naturaliste du Montbardois | 400 | | |

| | | | |
|--------------------------------------|-------|-------|--------------------------|
| Team Montbard Lantenay | 900 | | |
| Théâtre Accro | 400 | | |
| Trompettes Montbardoises | 1 000 | | |
| UNRPA | 200 | | |
| Usagers CS Romain Rolland | 2 000 | 1 000 | AE activité d'été |
| USCVL Section Karaté | 400 | | |
| USEP (Amicale Eco Puliques Montbard) | 650 | | |
| Z'THEO | 300 | | |

2017.57 – Indemnités de fonction des élus : mise à jour règlementaire

Rapporteur : Stephen LOUREIRO

Vu les articles L.2123 20 à L.2123 24 1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n° 2014.69 du 10 avril 2014 fixant le niveau d'indemnités du maire, des adjoints et des conseillers délégués,

Vu la note d'information n° ARCB1632021C en date du 15 mars 2017 par laquelle les Ministères de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales, précisent que les délibérations indemnitaires faisant référence à l'ancien indice brut terminal 1015 ou à des montants en euros, doivent être mises à jour, afin de viser « l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique », modifié à compter du 1^{er} janvier 2017,

Considérant que la délibération du 10 avril 2014 fait référence à l'indice brut terminal 1015 et à la valeur mensuelle en vigueur au 10 juillet 2010,

Michel PINEAU, Benoît GOUOT, Christelle SILVESTRE et Annick DROYER s'étant abstenus,
Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des autres membres présents et représentés,

- **valide** la nouvelle présentation du calcul des indemnités de fonction des élus comme suit :

| | | |
|---|----------------------------|----------------------------|
| Strate de la commune | de 3 500 à 9 999 habitants | |
| Majoration : Chef-lieu d'arrondissement | 20% | |
| Valeur mensuelle de l'indice brut terminal de la fonction publique (FP) | 3 870,66 | valeur au 1er février 2017 |

| | Taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique | indemnité brute mensuelle |
|------------------------|---|---------------------------|
| Indemnité du Maire | 55% | 2 128,86 |
| Indemnité des adjoints | 22% | 851,54 |

Calcul enveloppe de base mensuelle

| | Nombre | Montant indemnité de base | Calcul montant total | Total indemnité de base susceptible d'être allouée | Total indemnité avec majoration de 20 % |
|-------------------|--------|---------------------------|----------------------|--|---|
| Maire | 1 | 2 128,86 | 1 x 2128,86 | 2 128,86 | 2 554,63 |
| Adjoints | 7 | 851,54 | 7 x 851,54 | 5 960,78 | 7 152,94 |
| Enveloppe de base | | | | 8 089,64 | 9 707,57 |

Répartition enveloppe globale

| Indemnités octroyées | Nombre | Taux % indice terminal FP | Montant indemnité de base individuel | majoration (20%) pour les communes chef-lieu d'arrondissement | total mensuel (indemnité de base x nombre élus) |
|----------------------|--------|---------------------------|--------------------------------------|---|---|
| Maire | 1 | 53,15% | 2 057,26 | - | 2 057,26 |
| Adjoints | 7 | 15,8% | 611,56 | - | 4 280,95 |
| Conseillers délégués | 10 | 3,69% | 142,83 | - | 1 428,27 |
| TOTAL | | 72,64% | | 0,00 | 7 766,48 |

2017.58 – Conservatoire de Musique et de Danse - Compétence « Pôle ressource » danse : demande de subvention au Conseil départemental

Rapporteur : Danielle MATHIOT

Dans le cadre de la convention entre le département de la Côte d'Or et la Ville de Montbard pour son « pôle ressource », le conservatoire organise son 8ème stage de danse pluridisciplinaire en fin de vacances d'été 2017 avec les objectifs suivants :

- Renouveler le stage en 2017 comme une suite et un prolongement à celui de 2016 du dimanche 20 au jeudi 24 août avec l'accueil le samedi 19.
- Garder la même équipe pour approfondir le travail lancé
- Elargir le groupe des musiciens à une vingtaine
- Gérer le nombre d'inscription des danseurs avec une liste d'attente pour les nouveaux de 12 ans.
- Poursuivre la proposition en direction des adultes débutants et des adultes.

- Proposer la danse hip-hop sur 2 jours en réponse au souhait des stagiaires
- Garder le choix du stage en tant que musicien ou danseur ; la participation des danseurs musiciens peut cependant intervenir à l'intérieur des ateliers de création de manière ponctuelle.
- L'objectif de travail est de garder l'idée du dialogue entre la musique et la danse sans pour autant mélanger les 2.
- Dynamiser les moments de portes-ouvertes au public afin de valoriser le stage sur la ville.

Le budget prévisionnel du stage est le suivant :

| DEPENSES | Montant TTC | RECETTES | Montant |
|---|--------------------|--------------------------|--------------------|
| Dépliants | 280,00 € | Participation stagiaires | 12 000,00 € |
| Divers | 450,00 € | | |
| Valorisation mise à disposition de personnel communal et équipement | 5 000,00 € | | |
| Repas traiteur | 5 600,00 € | Conseil départemental 21 | 5 000,00 € |
| Convention Animateurs et professeurs | 4 500,00 € | | |
| Indemnités Professeurs | 1 800,00 € | | |
| Convention d'un instant à l'autre | 2 400,00 € | Ville de Montbard | 5 000,00 € |
| Activités | 1 340,00 € | | |
| Animation musique et danse | 630,00 € | | |
| TOTAL | 22 000,00 € | TOTAL | 22 000,00 € |

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **sollicite** le concours financier du Conseil Départemental de la Côte d'Or pour le pôle Ressource Danse à hauteur de 5 000€ pour l'organisation du stage de danse 2017.

2017.59 – Remise en peinture du Parc Buffon – troisième phase : menuiseries des accès à la Terrasse Supérieure et du cabinet de travail de Buffon / ferronneries du portail d'accès à la terrasse ouest : demande de subvention à la DRAC

Rapporteur : Martial VINCENT

Dans le cadre des projets de remise en valeur du Parc Buffon, classé Monument Historique, la Ville de Montbard a programmé en 2015 une première phase de remise en peinture des grilles du Parc Buffon incluant le Musée et les grilles d'honneur – nommée secteurs 2 et 6 ; en 2016 une seconde phase centrée sur les abords de l'Hôtel Buffon et la restauration du blason et des dorures des grilles d'honneur – nommée secteur 1. La troisième phase prévue en 2017 s'intéresse aux portes d'accès de la terrasse supérieure, aux menuiseries du cabinet de travail et au portail d'accès à la terrasse ouest – nommée secteur 5.

Considérant qu'un test de couleur a été réalisé pour les ferronneries et menuiseries du Parc Buffon, qu'il a été soumis à la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne et que cette couleur sera archivée pour servir de référence ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **sollicite** auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne, une subvention au titre de l'entretien à hauteur de 35 % du montant HT des travaux,
- **valide** le plan de financement comme suit :

| DEPENSES | MONTANT en euros HT | RECETTES | MONTANT (€) |
|---------------------------------------|---------------------|-----------------------|--------------------|
| Remise en état des menuiseries | 3310.00 | Subvention DRAC (35%) | 7 360.00 |
| Peinture des grilles et des boiseries | 17 117.92 | Commune (65%) | 13 667.92 |
| Ferronneries | 600.00 | | |
| TOTAL | 21 027.92 € | | 21 027.92 € |

2017.60 – Projet d'aménagement du pôle pédagogique et récréatif de l'Orangerie : demande de subventions

Rapporteur : Danielle MATHIOT

Considérant que la convention d'opération de revitalisation du centre-bourg et de développement du territoire signée le 20 juin 2016, comprend un volet patrimoine et environnement intégrant des actions en faveur du développement patrimonial et environnemental de la cité ;

Considérant que parmi ces actions, le projet d'aménagement du pôle pédagogique et récréatif de l'Orangerie traite le parterre de l'Orangerie comme un véritable seuil entre le parc Buffon et la ville ;

Considérant que ce futur pôle pédagogique et récréatif accueillera le jardin pédagogique du musée Buffon, du mobilier extérieur lié à salle pédagogique qui prendra place dans l'ancienne orangerie située de plain-pied, que le puits en place est restauré et intégré dans la composition et que les grands platanes existants sont conservés et mis en valeur ;

Considérant que pour garantir un parc de stationnement d'appoint lors de fêtes et manifestations exceptionnelles, la rampe, visible sur les plans de 1853, est restituée pour accéder à un parking-verger (conservatoire de variétés fruitières locales), que les jeux pour enfants sont redessinés prenant la forme d'un bestiaire naturaliste sous un verger récréatif entouré d'arbrisseaux à petits fruits comestibles et sécurisé par des portillons en serrurerie et que cet ensemble constituera en outre un square de proximité pour le quartier ;

Considérant que le coût de l'opération est estimé à la phase Avant-Projet Définitif à 851 777 € HT et se décompose comme suit :

- Terrassement –VRD : 159 882 € HT
- Maçonnerie et aménagements paysagers : 626 995 € HT
- Maîtrise d'œuvre : 11 600 € HT + 53 300 € HT = 64 900 € HT

Christelle SILVESTRE et Annick DROYER s'étant abstenus,
Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à la majorité des autres membres présents et représentés,
Avec 2 voix Contre (Benoit GOUOT et Michel PINEAU) et 23 voix Pour,

- **adopte** le principe de l'opération d'aménagement du pôle pédagogique et récréatif de l'Orangerie
- **valide** le plan de financement comme suit :

| Nature de dépense | Montant HT | Nature de recette | Montant |
|---|---------------------|--|-------------------|
| Travaux de terrassement et VRD | 159 882 € HT | Subvention de l'Etat au titre du FSIL | 425 888.50€ (50%) |
| Travaux de maçonnerie et aménagements paysagers | 626 995 € HT | Subvention de la Région dans le cadre du dispositif en faveur de la revitalisation des bourgs-centre | 255 533.10€ (30%) |
| Maîtrise d'œuvre | 64 900 € HT | Commune (autofinancement) | 170 355.40€ (20%) |
| Total travaux d'aménagement | 851 777 € HT | Total recettes travaux d'aménagement | 851 777 € |

- **sollicite** l'aide financière :

- de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local à hauteur de 50%,
- de la Région Bourgogne Franche Comté dans le cadre du dispositif en faveur de la revitalisation des bourgs-centre, à hauteur de 30%.

2017.61 – Acquisition de caisses d'orangerie - demande de subvention exceptionnelle

Rapporteur : Alain THOLE

Considérant que la convention d'opération de revitalisation du centre-bourg et de développement du territoire signée le 20 juin 2016, comprend un volet patrimoine et environnement intégrant des actions en faveur du développement patrimonial et environnemental de la cité ;

Considérant que parmi ces actions, le projet d'aménagement du pôle pédagogique et récréatif de l'Orangerie traite le parterre de l'Orangerie comme un véritable seuil entre le parc Buffon et la ville ;

Considérant qu'un deuxième projet prévoit le réaménagement du secteur Anatole Hugot – place Buffon – ruelle JB Lhote et que la place Buffon assure la jonction entre l'entrée Nord du centre-bourg (secteur commercial Anatole Hugot), l'accès piéton vers le Musée et le parc Buffon par le passage JB Lhote et l'accès vers le cœur du centre-bourg ;

Considérant que le lien visuel entre tous ces secteurs sera réalisé par des caisses d'orangerie installées tout au long du cheminement depuis la place Buffon jusqu'au parc Buffon ;

Considérant que le coût d'acquisition des 36 caisses (autant que de tomes de l'Histoire naturelle rédigés par Buffon) est estimée à 49 860€ HT ;

Christelle SILVESTRE et Annick DROYER s'étant abstenus,
Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à la majorité des autres membres présents et représentés,
Avec 2 voix Contre (Benoit GOUOT et Michel PINEAU) et 23 voix Pour,

- **approuve** le projet d'acquisition de 36 caisses d'Orangerie,
- **sollicite** auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de la Dotation d'actions parlementaires pour 2017, une subvention exceptionnelle d'un montant de 24 930 € représentant 50% du montant HT.

2017.62 – Projet d'aménagement de la salle pédagogique - demande de subvention exceptionnelle

Rapporteur : Danielle MATHIOT

Considérant que la convention d'opération de revitalisation du centre-bourg et de développement du territoire signée le 20 juin 2016, comprend un volet patrimoine et environnement intégrant des actions en faveur du développement patrimonial et environnemental de la cité ;

Considérant que parmi ces actions, le projet d'aménagement du pôle pédagogique et récréatif de l'Orangerie traite le parterre de l'Orangerie comme un véritable seuil entre le parc Buffon et la ville ;

Considérant que ce futur pôle pédagogique et récréatif accueillera le jardin pédagogique du musée Buffon, du mobilier extérieur lié à la salle pédagogique qui prendra place dans l'ancienne orangerie située de plain-pied, que le puits en place est restauré et intégré dans la composition et que les grands platanes existants sont conservés et mis en valeur ;

Considérant que pour garantir un parc de stationnement d'appoint lors de fêtes et manifestations exceptionnelles, la rampe, visible sur les plans de 1853, est restituée pour accéder à un parking-verger (conservatoire de variétés fruitières locales), que les jeux pour enfants sont redessinés prenant la forme d'un bestiaire naturaliste sous un verger récréatif entouré d'arbrisseaux à petits fruits comestibles et sécurisé par des portillons en serrurerie et que cet ensemble constituera en outre un square de proximité pour le quartier ;

Considérant que, outre les travaux de terrassement – VRD, de maçonnerie et d'aménagements paysagers, le projet prévoit l'aménagement d'une salle pédagogique dans le bâtiment de l'ancienne Orangerie, dont les travaux de réhabilitation – aménagement et de mise aux normes accessibilité sont estimés à la phase APS à 61 236.62 € HT ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés,

Avec 2 voix Contre (Benoit GOUOT et Michel PINEAU) et 25 voix Pour,

- **approuve** le projet d'aménagement de la salle pédagogique du Musée dans le cadre de l'opération d'aménagement du pôle pédagogique et récréatif de l'Orangerie,
- **sollicite** auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de la Dotation d'actions parlementaires pour 2017, une subvention exceptionnelle d'un montant de 30 618 € représentant 50% du montant HT des travaux.

2017.63 – Aménagement du square de Jocko - demande de subvention exceptionnelle

Rapporteur : Alain THOLE

Considérant que la convention d'opération de revitalisation du centre-bourg et de développement du territoire signée le 20 juin 2016, comprend un volet patrimoine et environnement intégrant des actions en faveur du développement patrimonial et environnemental de la cité ;

Considérant que parmi ces actions, le projet d'aménagement du pôle pédagogique et récréatif de l'Orangerie traite le parterre de l'Orangerie comme un véritable seuil entre le parc Buffon et la ville ;

Considérant que ce futur pôle pédagogique et récréatif accueillera le jardin pédagogique du musée Buffon, du mobilier extérieur lié à la salle pédagogique qui prendra place dans l'ancienne orangerie située de plain-pied, que le puits en place est restauré et intégré dans la composition et que les grands platanes existants sont conservés et mis en valeur ;

Considérant que pour garantir un parc de stationnement d'appoint lors de fêtes et manifestations exceptionnelles, la rampe, visible sur les plans de 1853, est restituée pour accéder à un parking-verger (conservatoire de variétés fruitières locales), que les jeux pour enfants sont redessinés prenant la forme d'un bestiaire naturaliste sous un verger récréatif entouré d'arbrisseaux à petits fruits comestibles et sécurisé par des portillons en serrurerie et que cet ensemble constituera en outre un square de proximité pour le quartier ;

Considérant que, outre les travaux de terrassement – VRD, de maçonnerie et d'aménagements paysagers, l'opération prévoit l'aménagement, dans le square de Jocko, d'un espace de jeux pour enfants prenant la forme d'un bestiaire naturaliste et que le coût de cet aménagement, y compris l'acquisition de jeux, est estimé à 70 250 € HT ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés,

Avec 2 voix Contre (Benoit GOUOT et Michel PINEAU) et 25 voix Pour,

- **approuve** le projet d'aménagement d'un espace de jeux pour enfants dans le square de Jocko dans le cadre de l'opération d'aménagement du pôle pédagogique et récréatif de l'Orangerie,
- **sollicite** auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de la Dotation d'actions parlementaires pour 2017, une subvention exceptionnelle d'un montant de 35 125 € représentant 50% du montant HT.

2017.64 – Programme régional de « Revitalisation des Bourgs-Centres » : Contrat de revitalisation Bourg-Centre de la Ville de Montbard – 2017-2020

Rapporteur : Madame le Maire

Vu la délibération n° 2016.59 du 18/05/16 concernant l'opération de revitalisation du centre-bourg de Montbard et de développement du territoire de la Communauté de Communes du Montbardois, approuvant les termes de la convention de revitalisation du centre-bourg et autorisant Madame le Maire à signer ladite convention ;

Considérant que le 12 et 13/01/17, le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté a adopté un programme de « Revitalisation des Bourgs-Centres », complémentaire à l'AMI national « Revitalisation des centres-bourgs » visant à :

- Conserver le maillage des bourgs-centres et redynamiser les centres des pôles les plus en difficulté,
- Créer les conditions d'accueil et de maintien des habitants et des activités, et lier les différentes fonctions du bourg-centre pour favoriser les opérations incluses dans une stratégie avec une vision globale et à moyen terme,
- Renouveler l'image des bourgs-centres et redonner un avenir à ces centralités ;

Considérant que 40 communes en Bourgogne-Franche-Comté ont été sélectionnées à participer dont la Ville de Montbard ;

Considérant que pour s'inscrire dans cette stratégie régionale, la Ville de Montbard doit s'engager auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté à travers une convention-cadre d'une durée de trois ans nommée « Contrat de revitalisation Bourg-centre » et que ce document, reprenant l'ensemble des actions inscrites dans la convention d'opération de revitalisation du centre-bourg de Montbard et de développement du territoire de la Communauté de Communes du Montbardois, a été construit autour de trois enjeux majeurs :

ENJEU 1 - Pérenniser et diversifier le tissu économique local en :

- redynamisant le commerce en centre-bourg,
- facilitant l'accueil et l'accompagnement de nouvelles entreprises et activités,
- améliorant l'offre de services à destinations des acteurs économiques,
- développant une activité touristique ambitieuse.

ENJEU 2 - Valoriser et adapter le cadre de vie des Montbardois en :

- améliorant les conditions d'habitat des Montbardois,
- reconquérant l'espace public en centre-bourg,
- apaisant les conflits d'usage en centre-bourg,
- valorisant le patrimoine architectural de la cité.

ENJEU 3 - Renforcer l'identité du Montbardois à travers son patrimoine et l'environnement en :

- valorisant et transmettant l'héritage de Buffon,
- amorçant la transition énergétique de la ville,
- réintroduisant la nature en ville ;

Considérant que cette convention-cadre permettra ainsi à la Ville de Montbard de bénéficier sur 3 ans d'une enveloppe financière de 750 000€, que cette enveloppe financera certaines actions inscrites dans la convention-cadre à hauteur de 40% maximum du coût HT de l'action, sous réserve des crédits disponibles et que seules les dépenses d'investissement nécessaires à la réalisation de l'action sont éligibles ;

Considérant que pour bénéficier de ces crédits, la Ville de Montbard devra déposer auprès du Conseil Régional une demande de subvention au titre du dispositif régional de « Revitalisation des Bourgs-Centres » pour chaque action qu'elle souhaite faire financer et que trois actions ont été identifiées par la Région comme prioritaires :

- Réaménagement du secteur place de la Pépinière royale - rue Carnot
- Réfection des voiries rues Liberté, du Parc et E.Guillaume
- Aménagement du pôle pédagogique et récréatif de l'Orangerie

Considérant que le contrat de revitalisation Bourg-Centre de la Ville de Montbard, annexé à la présente délibération, sera signé en juin 2017 par la Ville de Montbard et le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté après validation de l'assemblée plénière du Conseil Régional le 2 juin 2017 ;

Michel PINEAU, Benoît GOUOT, Christelle SILVESTRE et Annick DROYER s'étant abstenus,
Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des autres membres présents et représentés,

- **adopte** les principes du contrat de revitalisation et en approuve les termes,
- **charge** Madame le Maire de signer cette convention, les demandes de subvention au titre du programme régional de « Revitalisation des Bourgs-Centres » et tout document entrant dans l'application de la présente délibération.

2017.65 – Convention de prêt de matériel d'animation avec la Médiathèque de Côte d'Or

Rapporteur : Danielle MATHIOT

Dans le cadre de ses activités de soutien à la lecture, le Département de Côte d'Or, par le biais de son service « Médiathèque Côte d'Or » met à disposition de l'emprunteur des matériels destinés aux animations à titre gratuit : livres, kamishibaï, malles enfantines thématiques, tapis de lectures, expositions, supports et outils numériques ...

Le prêt est limité à 5 documents pour une durée maximale de 2 mois.

Le transport est à la charge de l'emprunteur et tout matériel détérioré ou non rendu fera l'objet d'un remboursement par l'emprunteur, sur la base de la valeur d'achat.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **autorise** le Maire à signer la convention de prêt de matériel d'animation avec la Médiathèque de Côte d'Or pour une durée de 3 ans.

2017.66 – Adhésion à l'Agence Régionale Technique Développement Artistique (ARTDAM)

Rapporteur : Dominique ALAINE

Considérant que depuis 1983, l'ARTDAM participe au développement culturel de la Région Bourgogne, à travers son appui technique et s'ouvrent à la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté depuis 2016 ;

Considérant que l'Artdam, véritable "boîte à outils" de l'action culturelle en région Bourgogne Franche-Comté, déploie un parc de matériel technique et soutient les projets culturels, en permettant aux associations, aux collectivités territoriales, aux troupes, groupes ou compagnies locales de disposer de matériel peu onéreux mais performant ;

Considérant que pour bénéficier de ce service notamment, la collectivité doit devenir adhérente, pouvant ainsi également siéger lors de l'assemblée générale ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,
- **décide** d'adhérer à l'ARTDAM pour une cotisation annuelle de 50 € (tarif pour 2017).

2017.67 – Dénomination de la salle pédagogique de l'Orangerie

Rapporteur : Gérard ROBERT

Considérant l'opportunité de nommer la salle pédagogique du bâtiment de l'ancienne Orangerie faisant l'objet d'une réhabilitation dans le cadre du projet de pôle pédagogique et récréatif de l'Orangerie ;

Considérant la descendance du naturaliste Georges- Louis Leclerc, comte de Buffon, (1707-1788) : ce dernier eut un fils de son mariage avec Marie-Françoise de Saint-Belin Malain, Georges-Louis Leclerc Marie Leclerc de Buffon (1764-1794) surnommé Buffonet et dont une colonne dite de Buffonet orne le parc Buffon. Ce dernier s'est marié deux fois mais n'a pas d'enfant de ses deux mariages. En revanche, il a un fils, Jean-Baptiste Louis Victor Delignon dit « petit Buffon » né d'une liaison avec sa sœur de lait : Reine-Françoise Delignon. Persuadé qu'il était accusé à tort d'être contre-révolutionnaire et qu'il serait libéré de la Conciergerie, Georges-Louis Leclerc Marie Leclerc de Buffon n'a pas le temps de procéder à la reconnaissance de ce fils naturel.

La seconde épouse de Georges-Louis Leclerc Marie Leclerc de Buffon (1764-1794), Betzy Daubenton, fera élever sous le nom de Buffon le fils naturel de son époux défunt.

Jean-Baptiste Louis Victor Delignon dit Victor Buffon est baptisé sous le nom de sa mère à Châtillon sur Seine en 1790. Vers l'âge de 10 ans, il intègre le lycée impérial (actuel lycée Louis le Grand) sous le nom de Buffon. Il devient capitaine de cavalerie. Les sources attestent que de son vivant, Victor entreprend les démarches nécessaires pour porter le nom de son père, Leclerc de Buffon. Il meurt en 1821 à Etormay.

Considérant également le succès de librairie du « Petit Buffon illustré » édité pour la première fois en 1869 (illustré, histoire et description des animaux, extraite des Œuvres de Buffon et de Lacépède) ;

Michel PINEAU, Benoît GOUOT, Christelle SILVESTRE et Annick DROYER s'étant abstenus,
Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des autres membres présents et représentés,
- **dénomme** la salle pédagogique de l'ancienne Orangerie « salle du petit Buffon ».

2017.68 – Vente du bien immobilier sis 29 bis rue MARCEAU

Rapporteur : Stephen LOUREIRO

Considérant la fermeture de l'école Jules FERRY depuis l'été 2016 ;

Considérant la délibération du conseil municipal en date du 7 juillet 2016 constatant la désaffectation et procédant au déclassement du domaine public de ce site ;

Considérant la demande de l'ASIECCO (Association Immobilière des Ecoles Catholiques de Côte d'Or) de bénéficier de locaux aménageables en site scolaire accessible et adapté ;

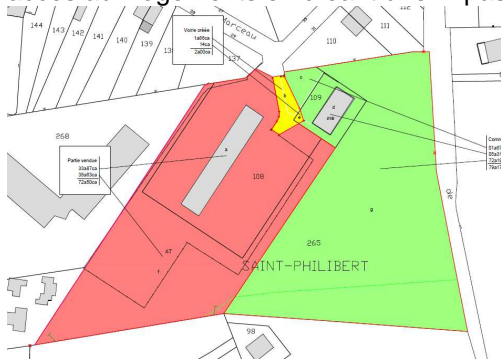
Considérant l'avis du Domaine ;

Considérant la proposition de la Ville de céder le bâtiment et le terrain attenant au prix de 230 000 € ;

Considérant l'acceptation de l'ASIECCO d'acheter le bien au prix proposé (en rouge sur le plan) ;

Considérant la nécessité de prévoir un découpage parcellaire afin de préserver l'accès aux logements situés au 29 bis rue Marceau et restant propriété privée de la Ville de MONTBARD (lot en vert sur le plan) ;

Considérant le besoin de maintenir un accès commun à la cour haute du bâtiment de l'ancienne école et un accès aux logements en créant une impasse ;



Christelle SILVESTRE et Annick DROYER s'étant abstenus,
Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à la majorité des autres membres présents et représentés,
Avec 2 voix Contre (Benoit GOUOT et Michel PINEAU) et 23 voix Pour,

- **vend** le bien immobilier situé au 29 bis rue MARCEAU (parties de parcelles AT 108 et AT 265 pour un total de 7 250 m² en rouge sur le plan) au prix de 230 000 € à l'ASIECCO,

- **décide** que les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur,

- **découpe** le site comme indiqué sur le plan ci-joint et de créer une impasse pour garantir un accès aux bâtiments existants (école et logements),

- **intègre** cette voirie dans le tableau des voies communales pour une longueur de 15m sur une largeur de 5m,

- **nomme** cette voirie : Impasse des sources,

- **mandate** le Maire pour donner toute signature entrant dans l'application de la présente délibération.

2017.69 – Création de servitudes - Maison en fond de cour au 45 rue d'Abrantès appartenant à la Ville de Montbard

Rapporteur : Madame le Maire

Considérant la vente à M. LECLER Bernard 21 route Départementale 21 390 THIL-LA-VILLE de la maison en fond de cour située 45 rue d'Abrantès par une délibération en date du 12 décembre 2016 ;

Considérant la nécessité de créer une servitude de passage et une servitude concernant les canalisations d'eau potable et d'eaux usées sur la parcelle AM 388 appartenant à la Ville de Montbard conformément au croquis ci-dessous ;



Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **décide** de créer une servitude de passage sur la parcelle AM 388 au profit de la parcelle AM 383,
- **crée** une servitude de passage et d'entretien des canalisations d'eaux usées et d'eau potable sur la parcelle AM 388 au profit de la parcelle 383,
- **autorise** le Maire à valider la création d'autres servitudes (notamment électrique, téléphonique ou pour le réseau Gaz) en cas de nécessité constatée lors des travaux de réhabilitation,
- **mandate** le Maire pour donner toute signature entrant dans l'application de la présente délibération.

2017.70 - Création d'emplois saisonniers pour les services techniques

Rapporteur : Aurélio RIBEIRO

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment son article 3-2°,

Vu le décret n° 88-145 du 15/02/88 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Considérant la nécessité pour la Collectivité de recruter des agents saisonniers afin d'assurer la continuité du service public en période de congés annuels d'été du personnel titulaire des services techniques (espaces verts, propreté urbaine, fêtes et cérémonies, entretien des locaux, ...),

Considérant que ces missions relèvent du grade d'Adjoint Technique – catégorie C, échelle C1,

Précisant que la rémunération est fixée comme suit :

- indice brut 347, majoré 325 correspondant au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique,
- heures supplémentaires rémunérées possibles à la demande de la Collectivité.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **crée**, dans les conditions fixées ci-dessus et pour une période de 2 mois non renouvelable à compter du 1^{er} juillet 2017 : 1 emploi d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps complet et 1 emploi d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps non complet - 11 heures hebdomadaires.

2017.71 - Création d'un emploi d'Adjoint Administratif pour le camping

Rapporteur : Aurélio RIBEIRO

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment son article 3-2°,

Vu le décret n° 88-145 du 15/02/88 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique;

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale;

Vu le décret n° 2006-1690 du 22/12/06 modifié portant statut du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Considérant la nature des missions exercées par l'agent en charge de la gestion du camping ;

Considérant la demande de l'agent d'être détaché de la filière technique vers la filière administrative ;

Considérant la situation administrative de l'agent actuellement au grade d'Adjoint Technique – catégorie C, échelle C1, ;

Considérant que l'agent peut être détaché sur un grade équivalent correspondant au grade d'Adjoint Administratif, catégorie C, échelle C1 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **crée** à compter du 1^{er} mai 2017, 1 emploi d'Adjoint Administratif à temps complet.

2017.72 - Création d'un emploi de Brigadier-Chef Principal

Rapporteur : Aurélio RIBEIRO

Vu :

- la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

- la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique ;

- les décrets n°87 - 1107 et 87 - 1108 du 30 décembre 1987 modifiés portant organisation des carrières et échelonnement indiciaire pour les catégories C et D des fonctionnaires territoriaux ;

- le décret n°94 - 733 du 24 août 1994 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux Brigadiers Chefs principaux et aux chefs de police municipale ;

- le décret n°2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut du cadre d'emplois des agents de police municipale ;

Considérant la mutation externe de l'un des deux agents du service Police municipale de la Ville de Montbard, titulaire du grade de Brigadier et la nécessité absolue de le remplacer au sein du service ;

Considérant que la personne retenue est titulaire du grade de Brigadier-Chef Principal ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **crée** à compter du 15 mai 2017, 1 emploi de Brigadier-Chef Principal à temps complet.

2017.73 – Syndicat intercommunal des cours d'eau du Châtillonnais (SICEC) : modification des statuts et changement de dénomination

Rapporteur : Sylvain TROTTI

Vu l'arrêté préfectoral du 29/12/2010 portant création du SICEC ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25/03/2016 portant approbation du schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI) de Côte d'Or ;

Vu l'arrêté interpréfectoral du 23/12/2016 portant extension du périmètre du SICEC et nécessitant l'adoption de nouveaux statuts pour cette nouvelle structure qui prendra le nom de Syndicat Mixte SEQUANA ;

Vu l'arrêté interpréfectoral portant modification des statuts et changement de dénomination du syndicat des cours d'eau du châtilonnais ;

Considérant qu'à compter du 1er janvier 2017, le SICEC deviendra le Syndicat Mixte SEQUANA, syndicat au bassin versant Seine Amont comprenant 112 communes et 2 communautés de communes ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **approuve** la modification des statuts et le changement de dénomination du SICEC, qui portera le nom de Syndicat mixte SEQUANA.

2017.74 – Commission intercommunale des impôts directs : désignation des représentants de la commune de Montbard

Rapporteur : Stephen LOUREIRO

Considérant que suite au passage à la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) au 1er janvier 2017 et en application de l'article 1650A du Code général des Impôts, la Communauté de communes du montbardois (CCM) doit procéder à la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) composée de 11 membres : le président de l'EPCI (ou un vice-président délégué) et 10 commissaires titulaires ;

Considérant que cette commission intercommunale, en lieu et place des commissions communales :

- participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés,

- donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale.

L'organe délibérant de la CCM devra, sur proposition des communes membres, dresser une liste composée des noms :

- de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de la communauté),

- de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de la communauté).

Considérant que ces personnes devront remplir les conditions suivantes : être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne, avoir 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être familiarisées avec les circonstances locales, posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission, être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres ;

Considérant que la durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de l'EPCI;

Christelle SILVESTRE et Annick DROYER ne prenant pas part au vote,
Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des autres membres présents et représentés,

propose :

- Alain THOLE
 - Jean-Pierre BEAUDOIN
 - Jean-Louis PASSARIN
- susceptibles de devenir commissaires titulaires,
- Claire MARS
 - Louise TRONCON
 - Jean-Pierre DEVAYRES
- susceptibles de devenir commissaires suppléants.

2017.75 – Vœu relatif à l'exclusion de Montbard et sa Communauté de communes du classement en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR), à l'attention du Gouvernement

Rapporteur : Madame le Maire

Vu la loi n°2015-1786 du 29 décembre 2015 de finances rectificative pour l'année 2015 et notamment son article 45 a modifié l'article 1465 A du Code général des impôts, qui vise à modifier les principes de classement des communes dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) à partir du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2017 constatant le classement de communes en zone de revitalisation rurale a été publié au JO du 29 mars 2017.

Considérant que cette disposition réglementaire exclut Montbard, et l'ensemble des communes de la Communauté de communes du Montbardois, du classement ZRR à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Considérant que ce classement offrait jusqu'à présent sur le territoire aux entreprises bénéficiaires un régime d'exonérations fiscales sur la cotisation foncière des entreprises, la cotisation sur la valeur ajoutée, la taxe sur le foncier bâti et les taxes perçues au profit des organismes consulaires ;

Considérant que le mode de classement est modifié car le zonage se fait au niveau du périmètre intercommunal et plus commune par commune, que les deux nouveaux critères sont la densité de population d'une part, et le revenu par habitant d'autre part, et que pour être classé, l'EPCI doit avoir à la fois une densité de population inférieure ou égale à 63 habitants par km² et un revenu fiscal par unité de consommation médian inférieur ou égal à 19 111 euros ;

Considérant la contractualisation de Montbard et sa Communauté de communes avec l'Etat le 20 juin 2016 pour le projet « Montbard, Pôle de territoire 2016-2022 » au titre du dispositif gouvernemental de revitalisation des centres-bourgs, dont seuls 54 territoires ont été lauréats à l'échelle nationale en 2014 parmi 300 candidats, identifiés pour leurs fragilités économiques et sociales ;

Considérant les orientations et actions de l'axe « Cap Eco » inscrites sur les 6 années de la convention de revitalisation du centre-bourg et la dynamique mise en place depuis juin 2016 : baisse du prix du m² de la ZAE du Champ-blanc suivie des premiers résultats par la vente de plusieurs terrains, dispositif d'intervention communautaire en matière d'aide à l'immobilier d'entreprises, maison de santé pluridisciplinaire intercommunale et problématique de l'accueil de nouveaux praticiens ;

Considérant que le revenu fiscal médian de la Communauté de communes du Montbardois s'élève à 19 144 € soit un écart de 30 € avec le seuil retenu de 19 111 € ;

Considérant que le revenu fiscal médian de la ville-centre, Montbard, s'élève à 18 244 € (données les plus récentes consultables) ;

Considérant que la densité de population de la Communauté de communes du Montbardois est de 25,7 habitants (donnée SDCI 2016) ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **demande** au gouvernement la révision du classement de la commune de Montbard et des communes de la Communauté de communes du Montbardois pour la période de contractualisation avec l'Etat, dans la logique de l'Appel à Manifestation d'intérêt centres-bourgs dont Montbard et sa Communauté de communes sont les seuls lauréats en Côte d'Or.

La séance est levée à 20h35.